

# TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES

Annexe à la délibération n° 1 du 8/04/2026

Considérant que la commune associée de Berstett compte 2517 habitants,

Enveloppe indemnitaire globale autorisée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique:

Taux maximal de l'indemnité du maire

Taux maximal d'indemnités des 6 adjoints au maire 6 x 21,38%

Taux maximal de l'indemnité du maire délégué de Gimbrecht

Taux maximal de l'indemnité du maire délégué de Reitwiller

Taux maximal de l'indemnité du maire délégué de Rumersheim

TOTAL: 55,70%  
128,28%  
28,10%  
44,30%  
44,30%  
300,68%

FONCTION	Nombre d'habitants lors du vote de l'indemnité	Taux maximal autorisé en % de l'indice brut terminal de la Fonction publique	Indemnité allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire	2517	55,70%	55,70%
1er Adjoint au maire	2517	21,38%	21,38%
2ème Adjoint au maire	2517	21,38%	21,38%
Maire Délégué de Gimbrecht	457	28,10%	23,46%
Maire délégué de Reitwiller	596	44,30%	33,12%
Maire Délégué de Rumersheim	541	44,30%	28,29%

Berstett le 8 avril 2026

Madame le maire

Valentine erné-Heintz


